



Commune de TENCE
Mairie de TENCE 43190 TENCE

CONSEIL MUNICIPAL du 29 Février 2016

Conseillers en exercice : 23
* Présents : 20
* Votants : 23 (dont 3 par procuration)

Le 29 février 2016 à 20 heures, le Conseil Municipal, convoqué le 22 février 2016, s'est réuni en Mairie de TENCE, en séance publique sous la présidence de Madame Brigitte RENAUD, Maire.

Présents : MM. RECHATIN Bernard, MELIN Julien, Mme GACHET Marie-Josèphe, M. GOUNON Guillaume, Mmes CHARROIN Stéphanie, ROUX Eliane, M. DELOLME Michel, Mme VERILHAC Sylviane, MM. BONNEFOY Jacques, REY Pascal, Mme DEFOURS Valérie, MM. PERRIN Philippe, JACQUET Jean-Paul, CHAUDIER Maxime, Mme DIGONNET Nicole, M. GOUIT Bernard, Mme CHAVE-CHAPUIS Françoise, M. SALQUE-PRADIER David, Mme SOUVIGNET Laure.

Absents excusés : Mme ROUSSON Joëlle (procuration donnée à M. GOUNON Guillaume)
Mme RANCON Catherine (procuration donnée à M. DELOLME Michel)
Mme DECULTIS Jacqueline (procuration donnée à M. SALQUE-PRADIER David)

Absent : /

Elu secrétaire : M. GOUNON Guillaume

Objet : Actualisation des commissions communales

Suite au décès de M Serge MOUNIER, conseiller municipal, le candidat venant sur la liste, immédiatement après le dernier élu, est appelé à remplacer le conseiller municipal dont le siège devient vacant, et ce, suivant les dispositions de l'article L.270 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Dès lors M Pascal REY, domicilié à Tence, lieu de « Les Salles », suivant de liste « une équipe de terrain au service des tençois », est amené à remplacer le conseiller municipal dont le siège est devenu vacant.

Le Conseil Municipal,

⇒ désigne comme suit, à l'unanimité de ses membres présents, en remplacement de Serge Mounier,

Monsieur Pascal REY, en qualité de conseiller municipal en charge des questions de défense, étant rappelé que ce conseiller aura vocation à devenir l'interlocuteur privilégié pour la défense, il sera destinataire d'une information régulière et sera susceptible de s'impliquer dans la nouvelle réserve citoyenne et de s'occuper du recensement :

⇒ actualise comme suit, après avoir voté à l'unanimité de ses membres présents la Commission de l'Action Economique, du développement durable, de l'Artisanat, du Commerce, de l'Agriculture, de la forêt et du Tourisme en vue d'y intégrer M Pascal REY, conseiller municipal

Vice-Président	⇒	Monsieur Julien MELIN	Adjoint au Maire
	⇒	Madame Catherine RANCON	Conseillère Municipale
	⇒	Madame Joëlle ROUSSON	Conseillère Municipale
	⇒	Madame Stéphanie CHARROIN	Conseillère Municipale
	⇒	Monsieur Maxime CHAUDIER	Conseiller Municipal
	⇒	Monsieur Jacques BONNEFOY	Conseiller Municipal
	⇒	Madame Laure SOUVIGNET	Conseillère Municipale
	⇒	Monsieur Pascal REY	Conseiller Municipal

Objet : Subventions Municipales 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité de ses membres présents (21 voix « pour » dont « 2 » par procuration et 2 « abstentions » dont « 1 » par procuration)

décide de :

⇒ **de maintenir** la subvention accordée par délibération du 06 mars 2007 aux établissements scolaires pour les voyages scolaires soit **6.00 Euros par jour et par élève** pour les voyages (à l'origine d'au moins cinq jours et sans seuil minimum à compter de ce jour) organisés hors du département mais en France (hors de France l'aide est prise en charge par la C.C.H.L.) étant précisé que cette subvention s'adresse aux élèves des 2 écoles primaires de la Commune de Tence et qu'elle n'est renouvelable que tous les 3 ans pour un même élève, avec la possibilité d'inclure dans cette enveloppe, les voyages d'une durée inférieure à 5 jours.

⇒ **de fixer** la participation de la Commune aux dépenses de fournitures scolaires de l'Ecole Publique à **33.00 Euros** par élève de l'ensemble des classes primaires et maternelles.

⇒ **de maintenir** la participation de 11.71 € par élève du RASED (Réseaux d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté) étant précisé que cette participation est versée sur présentation des justificatifs pédagogiques accompagnés de l'effectif des élèves concernés.

⇒ **de fixer** la participation de la Commune aux dépenses des déplacements (culturels et sportifs) à **8 Euros** par élève inscrit à la rentrée scolaire étant précisé qu'un acompte inférieur à 50 % peut être versé au cours du 1er semestre dans l'attente du recensement des effectifs à la rentrée scolaire de septembre de l'année en cours, et que le solde de l'aide accordée peut être ensuite mandaté au cours du dernier trimestre de cette même année civile sur la base du nombre réel d'élèves inscrits des élèves recensés à ladite rentrée scolaire.

⇒ **de fixer la participation de la commune** aux activités «piscine» des écoles primaires (publiques et privées) sur la base d'un cycle de formation pour 3 classes et portant sur 5 séances, suivant le tarif en vigueur, étant précisé que cette prise en charge concerne les entrées et les déplacements qui seront réglés directement aux prestataires (CCPM pour les entrées piscine et le transporteur).

⇒ **de plafonner la participation de la commune** aux déplacements «piscine» pour les élèves des deux collèges, à **600 Euros** par établissement (collège de la Lionchère et Collège privé mixte Saint-Martin) ;

⇒ **de fixer** la participation de la Commune aux dépenses de spectacles de Noël à 3.80 Euros par élève.

⇒ **d'attribuer** les subventions de la façon suivante (dont liste en annexe) :

- ↳ Associations locales
- ↳ Services gérés par la commission «sport»
- ↳ Associations «Culturel et Social»
- ↳ Associations scolaires
- ↳ Subventions exceptionnelles

Voir tableaux ci-dessous

Commune de TENCE

Etat des Subventions versées en 2015 et validées pour 2016

Etat des subventions Désignation des associations	budget de l'exercice 2015		Budget " 2016 "
	B.P.	Réalisation	
C.A.T.M. (Fédér.Comb.Alg.Tunis.Maroc)	120.00 €		120.00 €
Association des Jeunes Sapeurs Pompiers	300.00 €		300.00 €
Amicale des sapeurs pompiers	- €		- €
Nouvel Horizon (Animation de la Maison de retraite)	300.00 €		300.00 €
Batterie Fanfare " la Tençoise " fonctionnement	600.00 €		600.00 €
Association des Commerçants	/		/
Comité de Jumelage TENCE / GARRUCHA (0.50 Euro par habitant) 3154 hbts (2014)	1 580.00 €	(3158 hbts 2015)	1 580.00 €
Club Amitié	230.00 €		230.00 €
Association de Pêche (club de mouche)	/		400.00 €
SOUS-TOTAL subventions associations locales	3 130.00 €		3 530.00 €

Etat des subventions gérées par la commission "sports"

Association Sportive du Collège de la Lionchère	600.00 €		600.00 €	600.00 €
Association Sportive du Collège de la Lionchère rugby féminin	/	subv.except	/	- €
A.E.P. de TENCE - section sportive du Collège Privé	500.00 €		500.00 €	500.00 €
les Arts martiaux Tençois	incomplet		400.00 €	400.00 €
Club de Basket Tençois	1 000.00 €		1 000.00 €	1 000.00 €
Club de Foot-ball Tençois - participation au fonctionnement	2 300.00 €		2 300.00 €	2 300.00 €
Club de Foot-ball Tençois - participation à l'animation (rétribution animateur brevet d'Etat)	1 100.00 €		1 100.00 €	1 100.00 €
			- €	
Société de Pétanque Tençoise	100.00 €		100.00 €	- €
Exis'TENCE Club	600.00 €		600.00 €	600.00 €
tennis club - tournoi d'été + tournoi jeunes (fonctionnement)	1 900.00 €		1 900.00 €	1 200.00 €
tennis club - participation à l'animation (rétribution d'un animateur brevet d'Etat)	1 500.00 €		1 500.00 €	2 200.00 €
Athlé TENCE (semi marathon et formation)	800.00 €		800.00 €	800.00 €
divers et imprévus (événements sportifs) gérés par la commission " Sports"				
TOTAL GENERAL affecté aux services de la commission "sports"	10 400.00 €	- €	10 800.00 €	10 700.00 €

Etat des subventions Désignation des associations subventions culture * social	budget de l'exercice 2015		Budget " 2016"
	B.P.	Réalisation	
subv. Mini-entreprise (collège Lionchère)	500.00 €		500.00 €
Association " Diz'Tence " - défilé chars -	1 000.00 €		1 000.00 €
animation globale (voir détail en fin de tableau)	3 200.00 €	réalisation	1 395.81 €
sous - total associations culture - social	4 700.00 €		2 895.81 €

Etat des subventions Désignation des associations subventions scolaires	budget de l'exercice 2015			Budget
	B.P.		Réalisation	" 2016 "
versements directs subv.fournitures scolaires école publique 33 €/élève	6 500.00 €	183 élèves à 33 € = 6 369 €	6 039.00 €	6 400.00 €
écoles privées - déplacements 8 € par élève déplacements culturels et sportifs	1 400.00 €	174 élév a 8 €	1 392.00 €	1 400.00 €
entrées piscine (3 classes X 8 séances X 1,50€) plafonné à déplacements 8 A/R à 150 € école privée	2 500.00 €	434 entrées à 1.50 €	651.00 € - €	2 500.00 €
<i>à compter de 2015 , prise en charge directe (CCPM + transport) - 3.40 €/entrée + 228 € traj.A/R pour 1 cyle et 5 séances</i>				↑ enveloppe globale
à l'origine 5 jours hors département mais national (sinon CCHL) sans seuil de durée à compter de 2014 - prise en charge 6€/élève/jour réel voyages scolaires dans la limite de l'enveloppe fixée comme suit :	1 500.00 €			1 500.00 €
écoles publiques - déplacements 8 € par élève	1 600.00 €	217 elev.X 8 €	(1 544) 193 élèv non versé 2014	3 000.00 €
entrées piscine (3 classes X 8 séances X 1,50€) plafonné à entrées piscine (régularisation 2013 25él de GS (6 Séances) déplacements piscine	2 500.00 €	entrées piscine 280 él à 3.40 € paiement direct	- € - € - €	2 500.00 €
<i>à compter de 2015 , prise en charge directe (CCPM + transport) - 3.40 €/entrée + 228 € traj.A/R pour 1 cyle et 5 séances</i>				↑ enveloppe globale
à l'origine 5 jours hors département mais national (sinon CCHL) sans seuil de durée à compter de 2014 - prise en charge 6€/élève/jour réel voyages scolaires dans la limite de l'enveloppe fixée comme suit :	1 800.00 €		- €	1 800.00 €
déplacements piscine - pour collège privé	600.00 €	6° et 5° = 55 élèv 8 A/R à 150 €	- €	600.00 €
déplacements piscine - pour collège public	600.00 €	ex.2015	600.00 €	600.00 €
déplacements piscine - pour collège public		régul 2014	1 200.00 €	
RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Enfants en difficultés) 11.71 € par élève (cf.acquisition livres école publique)	200.00 €		- € 198.80 €	200.00 €
Noël maternelles + C.P. : pour les deux écoles à compter de 2015 paiement sur présentation de factures	350.00 € 320.00 €	58 él.*3.80 € 93 él. X 3.80 €	209 € (2014) et 250.80 € en 2015 - €	500.00 € 450.00 €
Noël Primaires : (forfait cinéma de 3.80 € à 4.00 €)	800.00 €	2 projections à Noël	798.00 €	800.00 €
O.G.E.C. Cantine Scolaire Privée	6 700.00 €		6 700.00 €	6 700.00 €
Montant de la participation annuelle/élève Convention - forfait communal - l'ensemble scolaire catholique de Tence « Saint Martin »,	105 000.00 €	600 €/élève tr. 1 = 181 élèv + tr.2 = 179 élèves + tr.3 = 169 élèv	105 000.00 €	105 000.00 €
Divers et imprévus	400.00 €			295.50 €
sous - total établissements scolaires	132 770.00 €		122 578.80 €	134 245.50 €

Etat des subventions Désignation des associations subventions exceptionnelles	budget de l'exercice 2015			Budget
	B.P.		Réalisation	" 2016"
livraison de FOD au Temple (forfait)	1 500.00 €		1 500.00 €	1 500.00 €
livraison de FOD à l'Eglise (forfait)	1 500.00 €		1 500.00 €	1 500.00 €
	/			/
la Retournade (subv exceptionnelle)	/		800.00 €	800.00 €
Association "Amanite 43 - Quad" (brocante)	500.00 €		500.00 €	500.00 €
Batterie Fanfare				1 000.00 €
CATM (Drapeau)				300.00 €
Théâtre				800.00 €
sous - total subv exceptionnelles	3 500.00 €	- €	4 300.00 €	6 400.00 €
total général des subventions	154 500.00 €		144 104.61 €	158 820.00 €
dont subventions versées au compte : 6574 (associations droit privé)	143 500.00 €		138 661.00 €	148 320.00 €
dont subventions versées au compte : 65737 collège public	1 200.00 €		2 400.00 €	1 200.00 €
dont paiement direct au 6067 (Rased) 6232 (fête et cérémonie cinéma) ou 6554 transporteur (écoles) , animations , (voir détail) etc ...	9 800.00 €		3 043.61 €	9 300.00 €
détail des animations	budget de l'exercice 2015			Budget
	B.P.		Réalisation	" 2016"
- animations diverses -	1 000.00 €	subvention	1 000.00 €	1 000.00 €
(bal du 13/07/15)	900.00 €	paiement direct	500.00 €	900.00 €
décorations de Noël	800.00 €	magic Danse	885.81 €	800.00 €
	↑	décorations		↑
pour Info		sous total = 1 395.81 €		pour Info
participation pour acquisition de matériel pour les fêtes de fin d'année	animations prises en charge directement par la commune	Amicale des sap.pompiers		animations prises en charge directement par la commune
Divers et imprévus	hors cpte 65748	Batterie Fanfare		hors cpte 65748
		Diz' Tence		
		Quad Amanite		
Ensemble	2 700.00 €		2 385.81 €	2 700.00 €

Compte Administratif de l'exercice 2015

Exécution du Budget Principal de l'exercice 2015 -
du 01 janvier 2015 au 31 décembre 2015

libellés	réalisés		reste à réaliser				
	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement			
Budget Principal							
- Recettes	3 065 481.46	1 476 828.28		122 200.00			
- Dépenses	2 593 216.70	1 548 907.65		310 000.00			
DEFICIT DE L'EXERCICE		72 079.37		187 800.00			
EXCEDENT DE L'EXERCICE	472 264.76						
Résultats de l'exercice							
- Déficit		72 079.37					
- Excédent	472 264.76						
Résultats Reportés							
- Déficit		158 653.32					
- Excédent	280 883.93						
TOTAL GENERAL							
Déficit de Clôture		230 732.69					
Excédent de Clôture	753 148.69						
2015	total du Budget						
Excédent de Clôture	⇒				522 416.00		
Déficit de Clôture							
Libellés	Investissement		Fonctionnement		ensemble		
	dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes	
	ou déficits	ou excédents	ou déficits	ou excédents	ou déficits	ou excédents	
résultats reportés	158 653.32	-	-	280 883.93	158 653.32	280 883.93	
opérations de l'exercice	1 548 907.65	1 476 828.28	2 593 216.70	3 065 481.46	4 142 124.35	4 542 309.74	
Totaux	1 707 560.97	1 476 828.28	2 593 216.70	3 346 365.39	4 300 777.67	4 823 193.67	
Résultats de clôture	230 732.69			753 148.69		522 416.00	
Restes à réaliser	310 000.00	122 200.00			310 000.00	122 200.00	
Totaux cumulés	2 017 560.97	1 599 028.28	2 593 216.70	3 346 365.39	4 610 777.67	4 945 393.67	
Résultats définitifs 2015	418 532.69			753 148.69		334 616.00	
	⇒	Besoin de financement à couvrir (1068) lors de l'affectation du résultat					

Affectation du Résultat de l'exercice 2015			Montants
			en €uros
RESULTATS DE L'EXERCICE 2015	⇒	excédent	472 264.76
Pour mémoire : Prévisions budgétaires en 2015	⇒	C. 023	397 417.83
Virement de la section de fonctionnement à la section d'Investissement		BP	320 800.00
		VC	-
		DM	76 617.83
Détermination du résultat à affecter report à nouveau de l'exercice 2014			
- excédent antérieur reporté -	⇒	C. 002	280 883.93
- déficit antérieur reporté -		C. 002	
Résultat de l'exercice 2015			
- excédent	⇒		472 264.76
- déficit			
Total à affecter	⇒	⇒	753 148.69
Décisions de l'assemblée délibérante			
Réalisation en section d'investissement de la prévision budgétaire de l'exercice 2015	⇒	C. 10688	397 417.83
Affectation complémentaire en section d'investissement	⇒	C. 10688	100 000.00
Total affecté au compte d'investissement	⇒	C. 10688	497 417.83
Affectation en report à nouveau			
- excédent antérieur reporté de l'exercice 2015 sur 2016	⇒	C. 002	255 730.86
- déficit antérieur reporté de l'exercice 2015 sur 2016		C. 002	

BUDGET 2016

Fonctionnement	dépenses de la section de fonctionnement	recettes de la section de fonctionnement
crédits de fonctionnement	3 020 000.00	2 764 269.14
résultat de fonctionnement reporté	-	255 730.86
total de la section de fonctionnement	3 020 000.00	3 020 000.00

Investissement	dépenses de la section d'investissement	recettes de la section d'investissement
crédits d'investissements	1 240 267.31	1 471 000.00
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	230 732.69	-
total de la section d'investissement	1 471 000.00	1 471 000.00

Total du Budget 2016	4 491 000.00	4 491 000.00
-----------------------------	---------------------	---------------------

VOTE DES TAUX

bases	taux de référence de 2015	taux d'augmentation	taux de référence de 2016
taxe d'habitation	8.81	5.6735%	9.31
taxe foncier bâti	16.04	5.6735%	16.95
taxe foncier non bâti	71.20	5.6735%	75.24

BUDGET ANNEXE service « ASSAINISSEMENT »

Exécution du Budget Assainissement de l'exercice 2015 - du 01 janvier 2015 au 31 décembre 2015				
libellés	réalisés		reste à réaliser	
	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
Budget Principal				
- Recettes	163 547.16	89 099.44		
- Dépenses	185 668.47	133 504.54		22 000.00
DEFICIT DE L'EXERCICE	22 121.31	44 405.10		
EXCEDENT DE L'EXERCICE				
Résultats de l'exercice				
- Déficit	22 121.31	44 405.10		
- Excédent				
Résultats Reportés				
- Déficit				
- Excédent	20 844.43	36 010.17		
TOTAL GENERAL				
Déficit de clôture	1 276.88	8 394.93		
Excédent de Clôture				
2015	total du Budget			
Déficit de Clôture	⇨	9 671.81		

Affectation du résultat de l'exercice - 2015-		
Libellés	en Euros	
Pour mémoire : Prévisions budgétaires de l'exercice 2015		
Virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement	C. 021	0.00
Détermination du résultat à affecter		
report à nouveau de l'exercice 2014		
- excédent antérieur reporté -	C. 002	20 844.43
- déficit antérieur reporté -	C. 002	
Résultat de l'exercice 2015		
- excédent		
- déficit	⇨	22 121.31
Total déficitaire au 31 décembre 2014		
		1 276.88
Décisions de l'assemblée délibérante		
Réalisation partielle en section d'investissement de la prévision budgétaire de l'exercice 2015	C. 1068	0.00
Affectation complémentaire en section d'investissement	C. 1068	0.00
Affectation en report à nouveau		
- excédent antérieur reporté de l'exercice 2015 sur 2016	C. 002	0.00
- déficit antérieur reporté de l'exercice 2015 sur 2016	C. 002	1 276.88

BUDGET 2016 – ASSAINISSEMENT –

Exploitation	dépenses de la section d'exploitation	recettes de la section d'exploitation
crédits d'exploitation	189 723.12	191 000.00
résultat d'exploitation reporté	1 276.88	-
total de la section d'exploitation	191 000.00	191 000.00
Investissement	dépenses de la section d'investissement	recettes de la section d'investissement
crédits d'investissements	188 605.07	197 000.00
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	8 394.93	-
total de la section d'investissement	197 000.00	197 000.00
Total du Budget 2016	388 000.00	388 000.00

BUDGET ANNEXE service « RESEAU DE CHALEUR »

Exécution du Budget chaufferie de l'exercice 2015 - du 01 janvier 2015 au 31 décembre 2015

libellés	réalisés		reste à réaliser	
	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
Budget Principal				
- Recettes	355 154.71	565 844.71		80 000.00
- Dépenses	317 079.73	726 665.80		11 000.00
DEFICIT DE L'EXERCICE		160 821.09		
EXCEDENT DE L'EXERCICE	38 074.98			69 000.00
Résultats de l'exercice				
- Déficit		160 821.09		
- Excédent	38 074.98			
Résultats Reportés				
- Déficit				
- Excédent	14 844.70	82 329.97		
TOTAL GENERAL				
Déficit de cloture		78 491.12		
Excédent de Clôture	52 919.68			
2015	total du Budget			
Déficit de Clôture	⇒	25 571.44		

Affectation du résultat de l'exercice - 2015-

Libellés	en Euros	
Pour mémoire : Prévisions budgétaires de l'exercice 2015		
Virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement	C. 021	0.00
Détermination du résultat à affecter report à nouveau de l'exercice 2014		
- excédent antérieur reporté -	C. 002	14 844.70
- déficit antérieur reporté -	C. 002	
Résultat de l'exercice 2015		
- excédent	→	38 074.98
- déficit		
Total excédentaire au 31 décembre 2015		52 919.68
Décisions de l'assemblée délibérante		
Réalisation partielle en section d'investissement de la prévision budgétaire de l'exercice 2015	C. 1068	0.00
Affectation complémentaire en section d'investissement	C. 1068	10 000.00
Affectation en report à nouveau		
- excédent antérieur reporté de l'exercice 2015 sur 2016	C. 002	42 919.68
- déficit antérieur reporté de l'exercice 2015 sur 2016	C. 002	0.00

BUDGET 2016 « RESEAU DE CHALEUR »

Fonctionnement	dépenses de la section de fonctionnement	recettes de la section de fonctionnement
crédits de fonctionnement	410 000.00	367 080.32
résultat de fonctionnement reporté		42 919.68
total de la section de fonctionnement	410 000.00	410 000.00
Investissement	dépenses de la section d'investissement	recettes de la section d'investissement
crédits d'investissements	174 508.88	253 000.00
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	78 491.12	-
total de la section d'investissement	253 000.00	253 000.00
Total du Budget 2016	663 000.00	663 000.00

BUDGET ANNEXE service « CAMPING »

Budget du Camping Municipal de la Commune de Tence				
43190 - TENCE -				
Camping - Compte Administratif de l'exercice 2015				
Exécution du Budget du camping de l'exercice 2015- du 01 janvier 2015 au 31 décembre 2015				
libellés	réalisés		reste à réaliser	
	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
Budget Principal				
- Recettes	60 886.73	22 797.97		
- Dépenses	60 379.34	16 219.59		
DEFICIT DE L'EXERCICE				
EXCÉDENT DE L'EXERCICE	507.39	6 578.38		
Résultats de l'exercice				
- Déficit				
- Excédent	507.39	6 578.38		
Résultats Reportés				
- Déficit	507.39	39 232.86		
- Excédent	-			
TOTAL GENERAL				
Déficit de Clôture	-	32 654.48		
Excédent de Clôture				
2015	total du Budget			
Déficit de Clôture	⇒		32 654.48	
Excédent de Clôture				

Affectation du Résultat de l'exercice 2015			Montants en Euros
RESULTATS DE L'EXERCICE 2015	⇒	déficit/excédent	0.00
Pour mémoire : Prévisions budgétaires en 2015			
Virement de la section de fonctionnement à la section d'Investissement	⇒	C. 023	0.00
Détermination du résultat à affecter report à nouveau de l'exercice 2014			
- excédent antérieur reporté -	⇒	C. 002	0.00
- déficit antérieur reporté -	⇒	C. 002	507.39
Résultat de l'exercice 2015			
- excédent			507.39
- déficit	⇒		
Total à affecter	⇒	⇒	0.00
Décisions de l'assemblée délibérante			
Réalisation en section d'investissement de la prévision budgétaire de l'exercice 2014	⇒	C. 1068	
Affectation complémentaire en section d'investissement	⇒	C. 1068	
Affectation en report à nouveau			
- excédent antérieur reporté de l'exercice 2015 sur 2016	⇒	C. 002	0.00
- déficit antérieur reporté de l'exercice 2015 sur 2016	⇒	C. 002	

BUDGET 2016 - « Camping »

Fonctionnement	dépenses de la section de fonctionnement	recettes de la section de fonctionnement
crédits de fonctionnement	220 000.00	220 000.00
résultat de fonctionnement reporté	-	-
total de la section de fonctionnement	220 000.00	220 000.00
Investissement	dépenses de la section d'investissement	recettes de la section d'investissement
crédits d'investissements	196 845.52	229 500.00
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	32 654.48	
total de la section d'investissement	229 500.00	229 500.00
Total du Budget 2016	449 500.00	449 500.00

**Objet : Contribution du budget général de la commune
au budget annexe « assainissement »**

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L 2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu l'article 9 de la circulaire n°78-545 du 12 décembre 1978

Vu l'avis de la commission des finances,

Considérant

- Qu'il y a lieu de tenir compte des charges et des investissements supportés par le Budget Annexe « Assainissement » pour assurer l'évacuation des eaux pluviales et notamment du surdimensionnement des installations à cette fin,
- Que la charge financière qui doit être supportée par le Budget Principal au titre des eaux pluviales dépend de considérations tenant essentiellement à la texture des réseaux,
- Qu'il appartient à l'Assemblée délibérante de la collectivité, de déterminer la méthode de calcul de la participation du Budget Principal à certaines charges de fonctionnement et d'investissement imputables aux eaux pluviales et supportées par le Budget Annexe Assainissement, alors que ces dernières, doivent dès lors être couvertes par des ressources provenant du Budget Général,
- Que le linéaire de canalisations des eaux usées est de 27 035 m dont environ 25 % en unitaires (6 760 m) et 75% en séparatif (20 275 m).

DECIDE

⇒ **d'adopter** la méthodologie de calcul de la contribution pour évacuation des eaux pluviales suivant les modalités de calcul précisées par une Circulaire interministérielle n°78-545 du 12 décembre 1978, étant précisé que pour un réseau unitaire ou partiellement unitaire la participation peut s'établir :

- entre 20% et 35% des charges de fonctionnement,
- entre 30% et 50% des amortissements techniques et des intérêts des emprunts.

Lesdits pourcentages étant ensuite pondérés par le prorata de la longueur des réseaux unitaires sur la longueur totale des réseaux d'assainissement.

⇒ **de fixer**, compte tenu des caractéristiques du réseau communautaire, les taux applicables aux charges de fonctionnement, dotations aux amortissements et intérêts d'emprunt constituant l'assiette de la contribution respectivement à 35%, 40% et 40%. en appliquant le taux de pondération de 25% (ratio du réseau unitaire)

⇒ **de calculer** le montant de la contribution définitive au budget annexe assainissement au vu des dépenses effectivement constatées à la fin de l'exercice.

Soit pour l'exercice 2016, au vu des dépenses constatées comme suit au CA 2015

Libellés des bases	charges de fonctionnement réelles issues du CA 2015 du service "Assainissement" (sans amortissement ni intérêts dette)	Amortissements issus du CA 2015	intérêts des emprunts issus du CA 2015
bases	71 116.28 €	89 099.44 €	25 452.75 €
vote taux	35.00%	40.00%	40.00%
% des réseaux unitaires	25.00%	25.00%	25.00%
% applicable	8.75%	10.00%	10.00%
montant 2015	6 222.67 €	8 909.94 €	2 545.28 €
montant global : 2016	17 677.89 €		

⇒ **de charger** la Maire de TENCE de toute mesure nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Objet : Inscription à la DETER 2016 de projets d'acquisition
« équipement informatique »
Au profit de l'école publique de Tence

Le Conseil Municipal,

⇒ **Prend Acte** du dossier présenté par l'école publique de Tence et portant sur des programmes d'équipement numérique scolaire éligibles à l'aide de l'Etat au titre de la DETR 2016

⇒ **Approuve** le dossier de candidature à la DETR 2016, présenté par l'école publique de Tence et portant sur l'acquisition d'un serveur et de 6 unités centrales et moniteurs, y compris l'onduleur, les câbles et installations, pour un montant total HT de 5 959 € soit 7 150.80 € TTC

⇒ **Fixe** comme suit le plan de financement de cette opération

programme d'équipement numérique scolaire	HT	TTC
école publique de Tence 1 serveur, 6 unités centrales et moniteurs, onduleur (câbles, logiciels et installation)	5 959.00 €	7 150.80 €
total du programme	5 959.00 €	7 150.80 €
financement		
Subvention de l'Etat - DETR 2016 - 50% du montant HT <i>(plafonnée à 50 % de 8 000 € par établissement scolaire)</i>		2 979.50 €
Avance de TVA →		1 191.80 €
Autofinancement →		2 979.50 €
Montant total de l'opération		7 150.80 €

⇒ **Sollicite**, dès à présent l'aide spécifique nécessaire au financement de ce projet auprès des services de l'Etat, au titre de la DETR - 2016 -

Objet : Inscription à la DETER 2016 de projets d'acquisition
« équipement informatique »
Au profit de l'école privée de Tence

Le Conseil Municipal,

⇒ **Prend Acte** du dossier présenté par l'école privée « Saint-Martin », portant sur des programmes d'équipement numérique scolaire éligibles à l'aide de l'Etat au titre de la DETR 2016

⇒ **Approuve** le dossier de candidature à la DETR 2016, présenté par l'école privée « Saint-Martin » portant sur l'acquisition d'un vidéoprojecteur interactif, 1 ordinateur portable VPI et 10 tablettes (et 10 licences) - l'installation de 2 bornes WIFI et prestations (préparation des outils informatiques et installation des logiciels)
 Pour un montant total HT de 8 052.10 HT soit 9 662.52 € TTC

⇒ **Fixe** comme suit le plan de financement de cette opération

programme d'équipement numérique scolaire	HT	TTC
école privée "Saint-Martin " 1 vidéoprojecteur, 1 portable et 10 tablettes (logiciels et installation)	8 052.10 €	9 662.52 €
total du programme	8 052.10 €	9 662.52 €
financement		
Subvention de l'Etat - DETR 2016 - plafonnée à 50 % de 8 000 € par établissement scolaire		4 000.00 €
----- autre financement assuré par l'organisme de gestion de l'école		3 052.10 €
Avance de TVA →		1 610.42 €
Autofinancement →		1 000.00 €
Montant total de l'opération		9 662.52 €

⇒ **Sollicite**, dès à présent l'aide spécifique nécessaire au financement de ce projet auprès des services de l'Etat, au titre de la DETR - 2016 et **Autorise** Madame la maire à élaborer une convention qui fixera les conditions de mise à disposition de l'équipement informatique auprès de l'école privée « Saint-Martin » .

Objet : Chauffage du gymnase de la Lionchère

Le Conseil Municipal,

⇒ **prend acte** du programme de travaux de rénovation du chauffage du gymnase de Lionchère, qui consiste à remplacer le circuit chauffage et d'alimentation en eau potable du gymnase de la Lionchère, ainsi que l'ensemble des pièces techniques liées auxdites installations

Réseau chauffage : dépose et pose de la tuyauterie chauffage

Réseau AEP : dépose et pose de la tuyauterie d'alimentation en eau potable

Chaufferie : - changement des circulateurs

- installation de 2 circulateurs 65/1-16 - et d'un circulateur collectif ERP 2090467

Modification d'une pompe double D.40/1-8

3 équipements de vanne

Installation d'un radiateur panneau dans le Hall avec thermostat

Changement des vannes 3 voies et de vannes à sphères laiton et d'un régulateur RVP 36 2 circuits

Isolation et raccord sous-station

⇒ **décide d'adopter** ce programme de travaux portant rénovation du chauffage du gymnase de la Lionchère pour un montant global de 25 000 € HT soit un montant global TTC de 30 000 € et valide comme suit le projet et son plan de financement

travaux de chauffage : gymnase de la Lionchère	
montant HT	25 000.00 €
montant de la TVA	5 000.00 €
Montant TTC	30 000.00 €
FINANCEMENT	
Subvention DETR 2016 au taux de 30%	7 500.00 €
Réserve parlementaire	4 500.00 €
autofinancement TVA	5 000.00 €
emprunt	13 000.00 €
Montant du financement TTC	30 000.00 €

⇒ **sollicite** dès à présent

- des parlementaires du département de la Haute-Loire, une subvention au titre d'une réserve parlementaire
- des services de l'Etat, une subvention de 30% au titre de la DETR (*Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux*) 2016

⇒ **donne pouvoir** au Maire de Tence en vue de prendre toutes les dispositions utiles et signer tous les documents nécessaires dans le but d'obtenir les aides sollicitées au titre de la réserve parlementaire et de la DETR 2016

Objet : Accessibilité du bâtiment de la gare de Tence

Le Conseil Municipal,

⇒ **prend acte** du programme de travaux rendant accessible le bâtiment de la gare aux personnes handicapées et à mobilité réduite, qui consiste à :

- La création d'une rampe extérieure pour accéder à l'intérieur du bâtiment
- Création d'une rampe intérieure pour accéder à la salle communale d'animation.

⇒ **décide d'adopter** ce programme de travaux pour un montant global de 12 500 € HT soit un montant global TTC de 15 000 € et valide comme suit le projet et son plan de financement

COUT ESTIMATIF DU PROGRAMME DE REHABILITATION DE LA GARE	
Création de la rampe extérieure et parking place Handicapée	8 000.00 €
Changement de la porte d'entrée	1 000.00 €
Création de la rampe intérieure	3 000.00 €
Complément signalétique (repérage portes vitrées)	500.00 €
coût total HT	12 500.00 €
TVA 20%	2 500.00 €
coût total TTC	15 000.00 €
plan de financement	
participation du SIVU train touristique 50% base 9 000 €	4 500.00 €
Subvention DETR 30%	3 750.00 €
Autofinancement TVA	2 500.00 €
autofinancement part communale	4 250.00 €
total	15 000.00 €

⇒ **sollicite** dès à présent des services de l'Etat, une subvention de 30% au titre de la DETR (*Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux*) 2016.

⇒ **donne pouvoir** à Madame la Maire de Tence en vue de prendre toutes les dispositions utiles et signer tous les documents nécessaires dans le but

- de mener à bonne fin ce programme de travaux
- et d'obtenir les aides sollicitées au

Objet : Travaux de voirie 2016

Le Conseil Municipal,

⇒ **prend acte** du programme de travaux de voirie 2016 comprenant deux phases :

1°) création d'une voie communale aux Mazeaux, étant rappelé :

- que par délibération en date du 10 décembre 2013, le conseil municipal a approuvé la création d'une voie communale aux Mazeaux ayant pour objet de désenclaver le chemin d'accès à la station d'épuration des Mazeaux, étant donné que la voie communale existante qui débouche sur la route départementale n° 18 est trop étroite pour le passage des engins des services techniques et des camions de pompiers.
- que par délibération en date du 16 septembre 2014, le conseil municipal a décidé de faire l'acquisition de la parcelle de terrain portée comme bien de section appartenant aux habitants des Mazeaux pour une superficie de 622 m²
- et que par délibération en date du 15 juin 2015, le conseil municipal approuvait l'acquisition des divisions de parcelles privées, devant servir d'assiette à la création de la nouvelle voirie communale, soit une parcelle AS n° 424, d'une superficie de 457 m² appartenant à Mme Sabine JUGE épouse DIGONNET, et une parcelle AS n° 422, d'une superficie de 430 m² appartenant aux conjoints GRAND Mathilde, Edwige Andréa,

Le montant de ce projet de création de voie communale aux Mazeaux s'élève à 6 666.67 € HT soit 8 000 € TTC

Prestations	Estimation - création d'une voie communale aux Mazeaux (1 509 m ²)	
Installation de chantier et sécurité de chantier	6 666.67 €	8 000.00 €
Décaissement et évacuation		
Création fossé		
finition matériaux 31.5		
TOTAL Opération	Montant HT	Montant TTC

2°) travaux de voirie 2016 liés à la nécessité de réaliser des opérations régulières de restructuration, calibrage et amélioration des conditions de circulation des véhicules automobiles.

Pour l'année 2016, le projet porte sur la réfection des voies suivantes classées dans la voirie communale :

- voie communale n° 26 au lieu-dit « Potage »
- voie communale n° 6 & 16 au lieu-dit « Réouze »

Les travaux prévus consistent à assurer la préparation des supports, procéder à du déflachage à l'enrobé chaud pour reprofilage, déraser des accotements, curer des fossés, revêtir les voiries de béton bitumineux ou d'enduit superficiel tricouche.

⇒ **décide d'adopter** ce programme de travaux pour un montant global de 48 333.33 € HT soit un montant global TTC de 58 000 € et valide comme suit le projet et son plan de financement

PROGRAMME VOIRIE 2016	
1°) c réation d'une voie communale aux Mazeaux	6 666.67 €
2°) travaux de voirie 2016	41 666.66 €
Montant total HT	48 333.33 €
Montant de la TVA	9 666.67 €
Montant total TTC	58 000.00 €
Financement	
subvention DETR - 2016 FICHE 12 - 30%	14 500.00 €
réserve parlementaire	10 000.00 €
autofinancement de la TVA	9 666.67 €
emprunt	23 833.33 €
Montant total TTC	58 000.00 €

⇒ **sollicite** dès à présent les aides au titre de la DETR 2016 et de la réserve parlementaire

Objet : Matériel et équipement de voirie 2016

Le Conseil Municipal

⇒ **prend acte** du projet d'acquisition de matériel de voirie 2016 suivant les devis présentés par Madame la Maire de Tence

Une débroussailleuse-épareuse : Montant HT 23 600 € soit un montant TTC de 28 320 €
Une saleuse : Montant HT 4 000 € soit un montant TTC de 4 800 €

⇒ **décide d'adopter** ce programme d'acquisition pour un montant global de 27 600 € HT soit un montant global TTC de 33 120 € et valide comme suit le projet et son plan de financement

détail des équipements	Montants HT	Montants TTC
Epareuse	23 600.00	28 320.00
Saleuse	4 000.00	4 800.00
Montant total	27 600.00	33 120.00

Financement		
Réserve parlementaire	28%	7 600.00
autofinancement TVA		5 520.00
Emprunt		20 000.00
total financement		33 120.00

⇒ **sollicite** dès à présent des parlementaires du département de la Haute-Loire, une subvention au titre d'une réserve parlementaire

⇒ **donne pouvoir** à Madame la Maire de Tence en vue de prendre toutes les dispositions utiles et signer tous les documents nécessaires dans le but

→ de mener à bonne fin ce projet d'acquisition de matériel de voirie 2016

→ et d'obtenir les aides sollicitées (réserve parlementaire) qui s'y rattachent

Objet : Cession partielle d'un délaissé de voirie communale au « Mazel »

Le Conseil Municipal,

⇒ **réitère** sa décision prise en séances du 16 septembre 2014 et 17 février 2015 approuvant le projet de cession à Monsieur Henri PETRE, domicilié à YSSINGEAUX (Haute Loire) lieu de « Marnhac Haut », du délaissé de la voie communale n° 16 sis au Mazel, qui jouxte sa propriété,

⇒ **prend effectivement acte**, suivant avis de la commission d'urbanisme, que le transfert de cette partie du domaine public, qui représente un délaissé abandonné depuis la réfection de la voirie communale n° 16, ne porte nullement atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par cette voie communale n° 16, ce qui dispense la mise en œuvre de l'enquête publique, conformément aux dispositions de l'article L 141-3 du code de la voirie routière susvisé,

⇒ **décide** par conséquent de prononcer le déclassement de cette parcelle de terrain de 172 m², qui représente un délaissé de la voie communale n° 16 sise au Mazel, cadastrée depuis AZ n° 257, suivant le document d'arpentage établi par le cabinet de géomètre-expert GEODIAG et de la céder à Monsieur Henri PETRE, au prix de 1 000 € suivant l'estimation donnée par France Domaine. .

⇒ **désigne** l'Etude ROCHER / LAURENT-BAUZA, notaires associés à TENCE, pour la rédaction de l'acte (tous les frais liés à cette opération restant à la charge du pétitionnaire)

**Objet : Indemnité de droits d'eau
(suite à acquisition du canal près du cimetière)**

Etant rappelé aux membres présents que par délibération en date du 19 novembre 2014, le conseil municipal avait approuvé dans le cadre de la rénovation du mur du cimetière, l'acquisition de l'assiette du bief privé qui longe le mur du cimetière, et qu'au titre des conditions préalables à cette acquisition, la commune de Tence s'était engagée à traiter directement les questions de servitudes et des éventuelles indemnités qui en découlent auprès des ayants-droit du canal longeant le mur du cimetière.

Il est proposé de verser une indemnité d'un montant de 4 500 € au propriétaire de la parcelle de terrain sise au quartier de Revirand et cadastrée sous le n° 204 de la section BC, en contrepartie d'une renonciation à tous droits d'eau et servitudes auxquels ce dernier peut prétendre sur le canal visé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité de ses membres présents, Madame la Maire s'étant absentée lors du débat et au moment du vote, en raison de son lien de parenté avec l'ancien propriétaire du bief privé et des questions de servitudes et droits d'eau qui y sont rattachées,

⇒ **décide** d'allouer une indemnité de 4 500 € au propriétaire de la parcelle de terrain cadastrée BC n° 204, moyennant sa renonciation à tous droits d'eau et servitudes sur le canal, auxquels il peut prétendre.

⇒ **dit que** cette décision sera constatée aux termes d'un acte authentique à recevoir par un office notarial

⇒ **désigne** l'étude Rocher Bauza, notaires à Tence en vue de rédiger ledit acte

⇒ **précise** que les frais inhérents à cet acte demeurent à la charge de la commune de Tence

⇒ **donne pouvoir** à Monsieur Bernard RECHATIN, premier adjoint au maire de Tence empêché, pour engager cette procédure et signer tous les documents utiles en la matière.

Objet : Coupe forêt sectionnale « Pin Pleyne »

Sur proposition de l'ONF, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents, fixe pour les coupes de bois de l'exercice 2016, les destinations suivantes :

1. MISE SUR LE MARCHE (art. L. 214-6 à-11 , L. 243.1, L. 315-2, R.156-5) :

Forêt	parcelle n°	surface à parcourir (ha)	nature de la coupe	proposition
Sectionnale de Pin Pleyne	1	7.63	irrégulière	Vente en bloc et sur pied

Pour toutes les coupes, les ventes se feront sur pied soit en bloc soit à l'unité de produit (UP).

Objet : Chantier de liaison le long du mur du cimetière et réfection du mur
- acquisition foncière additionnelle
- Avenant n°1 au marché de travaux

Le Conseil Municipal,

⇒ **prend acte** de l'actualisation du projet de sentier de liaison le long du mur du cimetière comprenant la réfection du mur du cimetière, qui consiste :

à réaliser des travaux supplémentaires nécessitant un avenant n° 1 au marché initial établi auprès de l'entreprise SLTP sus désignée, portant :

1°) sur la modification de la technique de construction de l'âme du mur en béton armé, à réaliser dans la brèche du mur du cimetière

2°) sur des travaux complémentaires de remblaiement, au droit de la déconstruction de l'immeuble à démolir.

L'estimation de ces travaux complémentaires, objet de l'avenant n° 1, s'élève à 31 992.00 € HT, ce qui porte le nouveau montant du marché à 110 869 € HT soit 133 042.80 € TTC.

⇒ **approuve** l'acquisition de 1000 m² de terrain à prendre sur la parcelle BC n° 325 (parcelle d'origine BC n° 244) appartenant à Mme Michelle FRAISSE épouse REY, pour le prix de 1.25 € le m², soit un montant global de 1 250 € ; et ce, en raison de la configuration du terrassement (près le bâtiment de l'ancien garage destiné à être démolé) nécessitant la mise en œuvre d'un soutènement complémentaire au titre de la sécurité, (prise en compte notamment de la topographie du terrain présentant un fort dénivelé) et l'intervention par conséquent sur la propriété voisine susvisée,

⇒ **autorise** Madame la Maire à engager un géomètre expert en vue d'établir un document d'arpentage préalable à l'établissement de l'acte de vente ;

⇒ **désigne** l'étude notariale Rocher/Bauza, notaires à Tence, en vue de la rédaction de l'acte dont les frais demeurent à la charge de la commune de Tence ;

⇒ **approuve** le projet d'avenant n° 1 au marché de travaux établi avec l'entreprise SLTP, (Sté Laptoise de TP) dont le siège se situe à LAPTE (43200), en vue de réaliser les travaux complémentaires sus décrits, ce qui porte le nouveau montant du marché à 78 877 € HT + 31 992.00 € HT = 110 869.00 € HT soit 133 042.80 € TTC

⇒ **approuve** également la proposition visant à récupérer le remblai nécessaire à l'aménagement du futur parc de stationnement, sur le site de l'aire des gens du voyage, pour un montant forfaitaire de 7 912 € HT ;

⇒ **donne pouvoir** à Madame la Maire pour signer le marché complémentaire avec l'entreprise SLTP, (Sté Laptoise de TP) dont le siège se situe à LAPTE (43200),

⇒ **donne pouvoir** à Madame la Maire pour signer le bon de commande en vue de récupérer le remblai sur le site de l'aire des gens du voyage,

⇒ **donne pouvoir** à Madame la Maire pour signer tout document utile et prendre toutes les dispositions nécessaires au bon déroulement de cette opération.

{service de la Piscine Municipale}

Le Conseil Municipal,

⇒ **autorise** Madame la Maire à engager, pour le service de la **Piscine Municipale**, durant la période d'ouverture de celle-ci, à savoir de juin à septembre, et suivant les nécessités du service :

a) ↪ 1 maître nageur sauveteur, titulaire du BEESAN (Brevet d'Etat d'Educateur Sportif des Activités de Natation) qui sera rémunéré par référence au 4^o échelon des éducateurs des activités physiques et sportives

↪ 2 surveillants de baignade titulaires du BNSSA (Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique), à temps partiel, en juillet

2 surveillants de baignade titulaires du BNSSA (Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique), à temps partiel, en août

Etant précisé que les postes peuvent être répartis au cours de la saison à différents candidats qui seront rémunérés :

- La première année d'exercice à Tence par référence au 4^{ème} échelon de l'échelle « 4 »

- La deuxième année consécutive par référence au 5^{ème} échelon de l'échelle « 4 »

- à partir de la troisième année consécutive au 6^{ème} échelon de l'échelle « 4 »

b) un caissier, (en alternance avec un agent de la commune titulaire)

c) deux agents de service, à temps partiel, en juillet,

d) deux agents de service, à temps partiel, en août.

⇒ **dit que** l'agent caissier auxiliaire et les trois agents percevront une rémunération brute mensuelle, en fonction des heures effectuées, correspondant au 1^{er} échelon de l'échelle 3, conformément à la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, article 3.

⇒ **dit qu'il** s'agit d'emplois non permanents occupés par des agents recrutés pour une durée déterminée.

⇒ **dit que** les crédits sont ouverts au Budget Primitif 2016

⇒ **autorise** Madame la Maire à signer les contrats de travail.

Objet : mise à jour du tableau des emplois communaux

Le Conseil Municipal,

⇒ **Adopte** la modification du tableau des emplois communaux permettant de prendre en considération

▶ La création deux postes d'agent de maîtrise à temps complet (35 h 00/semaine) au service technique de la commune, permettant de proposer l'avancement de grade à deux agents techniques ayant réussi leur examen interne,

▶ La création d'un poste d'agent du patrimoine de 1^{ere} classe, à temps complet (35 h.00 /semaine) affecté au service de la bibliothèque de Tence, permettant de proposer l'avancement de grade à un agent ayant réussi le concours correspondant à ce grade.

⇒ **Rappelle** que les autres dispositions adoptées en séance du 11 décembre 2015 demeurent inchangées et notamment celles relatives aux modalités de recrutement d'agents non titulaires de la Fonction publique territoriale, permettant de recruter un agent contractuel, en remplacement temporaire d'un agent titulaire indisponible ou agent contractuel, sur un emploi permanent (temps partiel, congés annuels, maladie, maternité ...) dans la limite de la durée d'absence de l'agent fonctionnaire ou agent contractuel.

**Objet : Constitution de fonds documentaire
pour le compte du RISOM de Tence**
(Réseau Intercommunal et Solidaire de Médiathèques)

Etant rappelé que

➤ Par délibération en date du 04 mai 2009, le conseil municipal a approuvé une convention tripartite définissant les modalités de coopération entre les Communes de Tence, le Mazet Saint-Voy et de Saint-Jeures en vue de mettre en place un Réseau Intercommunal et Solidaire de Médiathèques dénommé « RISOM », et précisant notamment la répartition des dépenses de fonctionnement et d'investissement.

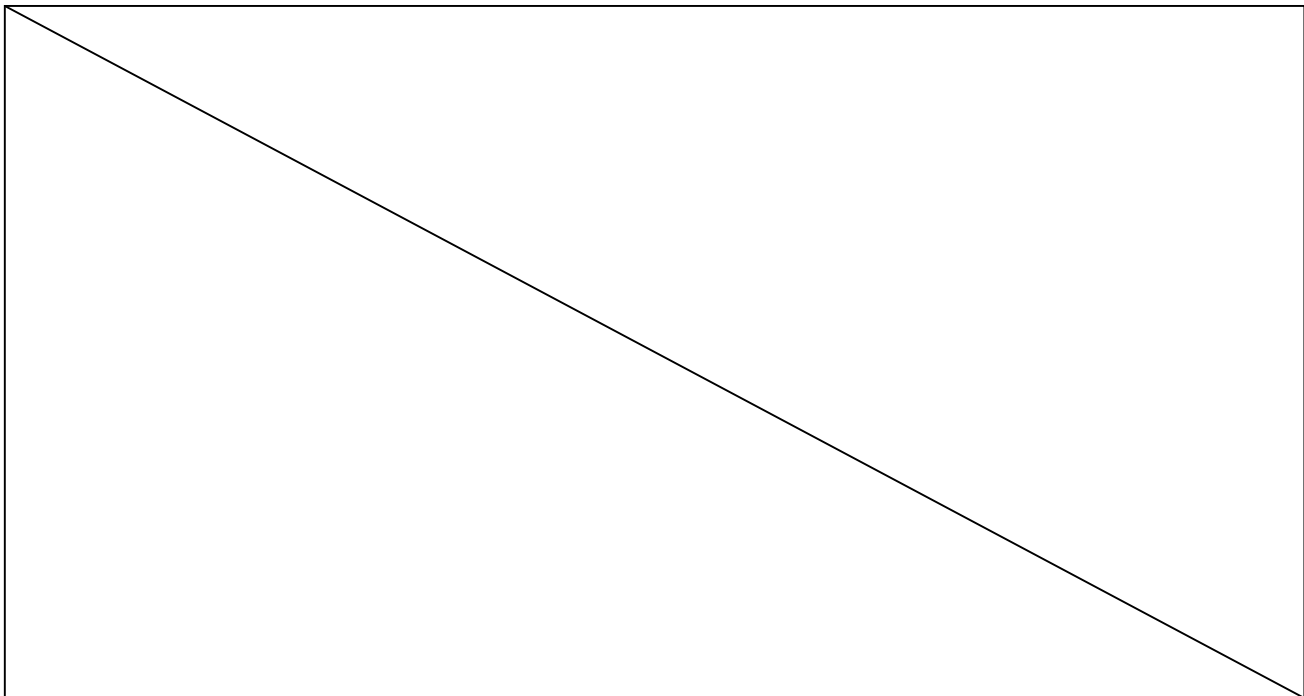
➤ Par délibération en date du 24 juin 2009, le conseil municipal approuvait la constitution d'un fonds documentaire pour le compte du RISOM de Tence, et décidait d'affecter les dépenses d'acquisition des documents constituant ce fonds documentaire en section d'investissement au titre d'un accroissement du nombre d'ouvrages s'analysant comme une augmentation de l'actif immobilisé.

Le Conseil Municipal,

⇒ **approuve** la proposition de Madame la Maire relative à la constitution d'un fonds documentaire pour le compte du RISOM de Tence - le Mazet St-Voy - Saint-Jeures,

⇒ **décide** d'affecter les dépenses d'acquisition des documents constituant ce fonds documentaire en section d'investissement au titre d'un accroissement du nombre d'ouvrages s'analysant comme une augmentation de l'actif immobilisé pour un montant global de 15 000 Euros,

⇒ **donne pouvoir** à Madame la Maire pour prendre toutes les dispositions utiles et signer tous les documents nécessaires à l'acquisition de ces documents au profit du RISOM, dans la limite du montant voté au budget 2016, soit 15 000€ à inscrire au budget primitif 2016, section d'investissement, article 2188.





Commune de TENCE
Mairie de TENCE 43190 TENCE

Divers du 29 février 2016

Avant de débiter la séance, le conseil municipal, les élus et le public ont observé une minute de silence en hommage à Serge Mounier, ancien conseiller municipal, décédé le 15 janvier 2016

En début de séance,

A la suite de l'appel des membres effectué par Monsieur Guillaume GOUNON secrétaire de séance, Madame la Maire a interrogé les membres présents sur le compte-rendu des délibérations de la dernière réunion du conseil municipal :
Aucune observation n'a été formulée.

- Subventions Municipales

2 abstentions, 21 pour

Stéphanie CHARROIN fait lecture de la lettre des pompiers dans laquelle ils font part de leur souhait de ne pas demander de subventions cette année.

Après avoir proposé les montants des subventions, l'adjointe attire l'attention aux associations sur l'éclairage et le chauffage des salles mises à dispositions. Des courriers vont être envoyés aux associations

Mme la Maire demande aux présidents des associations qui utilisent les structures communales, de rester très vigilants sur le respect de leurs utilisations, car des sanctions seront prises si besoin (baisse de subventions ...)

Mme la Maire remercie l'adjointe et les Elus de la commission de ce travail de subventions.

- Vote des CA et budgets:

Avant de laisser la parole à Guillaume GOUNON, M. ANCELIN et Bernard LIONNET qui vont proposer aux membres du Conseil les différents éléments des budgets, Mme la Maire propose aux Elus de présenter tous les documents et de passer ensuite aux votes, proposition acceptée.

Vote des budgetsrésultats

- Augmentation des Taux D'imposition:

Guillaume GOUNON fait part du taux proposé, David PRADIER intervient au nom des Elus de l'opposition sur cette hausse et demande à étaler sur plusieurs années .

Mme la Maire s'explique sur cette augmentation :

1) Pourquoi les impôts augmentent tous les ans ?

Les impôts locaux comprennent trois taxes communales :

la taxe d'habitation, la taxe foncière pour le bâti, la taxe foncière pour le non bâti

La première raison concerne l'augmentation que chaque occupant ou propriétaire subissent chaque année, cela s'explique sous l'effet principal de la progression ou revalorisation tous les ans des bases d'imposition, pour suivre plus ou moins le niveau de l'inflation.

C'est une décision du Parlement (loi de finances) et non des communes.

La seconde raison s'explique par la hausse des taux sur les parts des intercommunalités, du département et des taxes ordures ménagères, ces taux ne sont pas votés par la commune.

En ce qui concerne la commune de Tence, elle a bien stabilisé ces taux communaux depuis 2002, 14 ans sans augmentation.

2) Vous aviez dit lors de votre campagne aux municipales, que vous n'augmenteriez pas les taux d'imposition !

"Nous allons tout faire pour garder nos taux d'imposition constants" c'est ce que nous avons décidé de mettre en place.

Les raisons pour lesquels nous devons augmenter nos taxes communales sont claires et nous n'avons malheureusement pas le choix.

1) En 2013/2014, nous n'avions pas connaissance du désengagement de l'Etat sur la baisse des dotations. La commune a perdu 20 000 € en 2014, 51 000 € en 2015 et la perte devrait être identique en 2016 et 2017.

2) L'examen de nos comptes administratifs et budgets primitifs 2015 ont fait que nous avons eu certaines observations de la part des Services de l'Etat, concernant :

* Le poids de la dette. En effet, après l'avoir remboursée chaque année, la commune ne peut pas investir sans emprunts ou subventions.

* Nos dépenses de gestion courante sont très élevées 25% au lieu de 15% (moyenne nationale)

* La situation budgétaire de la commune, déjà tendue, tend à se dégrader.

3) Qu'allons-nous faire ?

Il est impératif de maîtriser cette situation très inconfortable. Nous nous engageons à :

* Poursuivre la baisse des dépenses de fonctionnement qui commence aujourd'hui à "porter ses fruits".

* Réduire nos dépenses d'investissements au plus strict nécessaire (voir prévisions 2016).

* Comme fortement préconisé par l'Etat, augmenter nos taux communaux qui n'ont pas subi de modification depuis 2002.

Si nous ne faisons aucun effort dans ce sens, nous aurons des difficultés à demander des aides (DETR ...)

(si on compare les statistiques fiscalités directes avec les communes voisines d'une même strate, nous sommes actuellement en dessous)

4) Qu'elles sont vos conclusions ?

Il me paraît normal d'informer la population Tençoise de la situation dans laquelle la commune se trouve aujourd'hui. Toutes les dispositions que nous allons prendre font suite aux observations des services de l'Etat et nous devons leur faire connaître nos éléments de réponse aux remarques qu'ils nous suggèrent.

Il est toujours difficile d'annoncer des restrictions qui ne sont pas toujours bien comprises. Ce " passage obligé" ne devrait pas durer plus de 2 / 3 ans et nous ferons preuve d'une très grande vigilance pour nous permettre d'investir dans les années à venir, car pour les Elus que nous sommes, notre principale préoccupation est de rendre notre commune attractive ou il fait bon vivre..

Ensuite Mme la Maire remercie M. ANCELIN Guillaume GOUNON Joëlle ROUSSON, les services comptabilités et les Elus de la commission finances qui ont contribué à l'élaboration de ses budgets.

- **DETR 2016 :**

o Ecole publique : unanimité

o Ecole privée : unanimité

o Travaux de chauffage du gymnase : unanimité

Mme la Maire précise que ces investissements au gymnase seront faits si les dépenses en déneigement ne sont pas trop élevées cette année.

o Travaux bâtiment de la gare : unanimité

Bernard RECHATIN explique la nature de ces travaux et précise que le syndicat du train prend en charge 50% des travaux pour la partie extérieure, l'adjoint sollicite et privilégie les artisans de Tence pour la réalisation de ces mises aux normes.

Mme la Maire précise qu'au sujet des mises aux normes d'accessibilité des bâtiments communaux recevant du public, une visite à la journée avec Mme Moulin (DDT) (venue à titre de conseil), puis Thierry MOULIN, Eliane ROUX, Bernard RECHATIN nous avons visité les bâtiments catégories 5 (gare, gymnase, école publique, préau école, maison du Chatiaque et crèche) Thierry va établir un diagnostic et un coût des travaux, afin d'établir un agenda.

o Travaux de voirie : unanimité

Bernard RECHATIN Présente et propose aux Elus :

- Equipement: unanimité

- Cession partielle de terrain: unanimité

- Indemnisation droits eaux: 3 contres, 2 abstentions, 18 pour

- Mur du cimetière : unanimité

o Sentier de liaison

o Acquisition foncière

o Marché complémentaire

Bernard RECHATIN précise que la maçonnerie est presque terminée, la démolition va pouvoir commencer. Au sujet de l'amiante du bâtiment à démolir, il n'y a rien de plus que le rapport du diagnostic initial.

Au sujet de la DUP du terrain des Consorts BONNET, Mme la Maire fait part des observations de la commissaire enquêteur venue deux demi-journées en Mairie qui s'est étonnée de ne pas avoir de visite lors de ses permanences. Le dossier est ensuite transmis en Préfecture et suit son cours...

- Coupe de forêt : unanimité

Présenté par Maxime CHAUDIER

- Personnel :

o Emploi saisonnier : unanimité

Guillaume GOUNON fait part qu'il n'y aura pas d'emplois saisonniers à la voirie cette année pour faire des économies (environ 8 000€)

o Mise à jour du tableau des emplois communaux : unanimité

- Fond documentaire : unanimité

Présenté par Valérie DEFOURS

DIVERS

o Recensement :

Mme la Maire fait part du résultat 2016 (non définitif) : 2942 + 100 (Maison de retraite, Gendarmerie, Association « Pourquoi pas ») soit 3 042 contre 3 058 en 2011.

Elle remercie tous les recenseurs et le personnel administratif qui ont participé au bon déroulement de ce recensement.

o Projets du Syndicat des eaux de la région de Tence

Mme la Maire précise qu'une réflexion est en cours avec le Président du Syndicat des Eaux de la région de Tence, Jean RANCON et les Maires Jean Paul CHALAND et Philippe DIGONNET et moi-même, sur les conséquences :

1) de la loi NOTRe, avec les fusions des syndicats de distribution et de production d'eau potable, ce qui va obligatoirement provoquer une augmentation du tarif du prix de l'eau, puisque des lissages seront proposés.

2) le choix de l'approvisionnement en Eau en période d'étiage, entre la réserve colinéaire du BASSET ou la connexion avec le syndicat des eaux de Montregard.

Pour le moment des réflexions sont en cours avec des professionnels afin d'étudier les avantages et inconvénients des deux possibilités en attendant la décision finale des Elus du Conseil Syndical.

3) Le syndicat aura également à investir sur l'entretien de ses réseaux qui deviennent vieillissants.

Jacques BONNEFOY intervient en précisant que nous avons bien avancé sur le projet de la réserve et nous avons investi dans les études 70 000 €.

* * * Fin de séance * * *